

(disons 14 membres.) pour faire aucune loi ou règlement. Que nos conseillers n'assistent plus et les affaires sont arrêtées. Qu'on s'organise pour refuser de payer les taxes, pour protester contre une fausse représentation. Qu'on refuse de reconnaître les obligations données par la Corporation pendant l'année courante; Qu'on prévienne par des avertissements dans tous les journaux de Londres, les capitalistes anglais de cet état de choses, que M. Ferrier a été élu par violence et qu'il ne représente pas la ville; enfin sous les circonstances, la réputation de la dette de la ville, telle qu'elle paraît aujourd'hui dans nos colonnes dans toute son énorme vérité et ses détails, nous parait non seulement justifiable, mais nécessaire. Il faut absolument que les citoyens se protègent pour l'avenir, et ils le feront. C'a dépendra de la marche suivie par le Conseil, au sujet des élections contestées.

NOUVELLES D'EUROPE.

QUATRE JOURS PLUS TARD. Le Paquet Toronto, arrivé à New-York mercredi dernier, apporte des nouvelles de Londres du 6 février. Rien de neuf et d'intéressant. L'agitation des corn-laws continue. La famine menace l'Irlande de plus en plus. M. O'Connell s'occupe de l'état de sa patrie dans la chambre des communes. La guerre est commencée dans le Punjab (Indes Orientales.) En France, il y a eu un second débat sur la question du Texas. Les armements continuent dans la Grande-Bretagne, et les émeutes en Irlande. Les marchés sont fermes et n'ont éprouvé encore aucune variations.

LE DR. C. H. O. COTE,

Prédicateur et missionnaire des Côtes! Vous connaissez tous le Dr. Cote, sans aucun doute, vous connaissez aussi ces missionnaires protestants qui prétendent convertir les infidèles, comme ils appellent nos braves habitants. Ce soir ils ont une grande réunion dans l'église Wesleyenne, Grande Rue St. Jacques, à côté de la Banque de Montréal. Allez donc entendre le Dr. Cote prêcher la conversion des pêcheurs!

Album Littéraire et Musical de la Revue Canadienne.

LIVRAISON DE MARS. Nous expédions demain à nos abonnés la seconde livraison de notre ALBUM. Malgré l'état peu avancé de notre population, en fait de science et de littérature, la faveur et la popularité que rencontre notre recueil littéraire est un preuve que le goût de la lecture se répand de plus en plus dans toutes les classes de la société. Nous espérons que nos patrons seront satisfaits de la variété et du choix des matières contenues dans ce numéro. Nous pouvons l'offrir comme un spécimen de ce que nous désirons faire, et du genre de littérature que nous voulons introduire dans nos familles canadiennes. Nous le soumettons à la critique la plus scrupuleuse, persuadés que le bon goût du public appréciera la tendresse maternelle, salubre, de nos nouveaux, qui sont à la fois amusants et instructifs, propres à orner et à peindre, enfin toujours tels, que la mère puisse en permettre la lecture à ses filles. La livraison de mars contient un chapitre de l'intéressante nouvelle canadienne "Charles Guérin" dont le commencement a fait une si grande sensation dans le monde littéraire de la province. L'auteur, dans ce chapitre, nous fait deux portraits, celui de M. Wagner et celui de Mme Guérin. Ils ont tous deux des traits saillants, fortement prononcés et propres à intéresser la suite du récit. "L'homme sans cœur", et la "mère", vous rappellent, le premier avec sa hideuse laideur, la seconde dans toute sa sublime beauté, avec son dévouement, son amour sans bornes; il y a, selon nous, un grand mérite dans ces premières pages du troisième chapitre "Un coup de nord-est"; d'abord la vérité locale, qui, fut-elle encore plus triste à l'âme, vous fait toujours plaisir, parce que c'est la misère de la patrie; elle reporte notre pensée vers ces lieux, qui, si arides et si ingrats qu'ils puissent être, sont encore les lieux chéris de nos cœurs. La soirée de la famille Guérin réunie au coin du feu, la tempête qui fait entendre au dehors ses mugissements, sa voix monotone et plaintive, la mère, la gentille petite Louise, les domestiques, tout cela est d'un naturel parfait; ce sont les mœurs du pays. Nous regrettons cependant une chose, c'est que l'aimable auteur de Charles Guérin, ne nous ait pas donné de suite, deux ou trois chapitres d'une œuvre qui est déjà si palpitante d'intérêt. Nous pouvons lui assurer que nos lecteurs sont pleins d'impatience; ils le seront encore plus après avoir lu les quelques pages contenues dans notre livraison de mars. Nous profitons de cette occasion pour dire à nos abonnés, combien nous regrettons les charges exorbitantes imposées sur notre ALBUM par le Département des Postes en Canada. CINQ DENIERS, DIX SOUS, par livraison, est certainement un prix beaucoup trop élevé; c'est une taxe inique sur l'éducation et le progrès intellectuel du pays. C'est en vain que nous nous sommes adressé au chef de ce Département; on nous a répondu que les charges sont conformes au tarif et qu'il fallait s'y conformer. Puisqu'il en est ainsi, ceux de nos abonnés qui ne résident pas trop loin de la ville, feraient bien de prendre leur ALBUM aux Bureaux; ils peuvent le faire par eux-mêmes ou en envoyant quelqu'un de leur localité. Quant à MM. les maîtres de postes des campagnes qui ont osé charger au-dessus de CINQ DENIERS, dix sous, pour les livraisons de l'ALBUM, par erreur, sans doute; si ça leur arrive encore, nous serons forcés de représenter leur conduite aux officiers supérieurs, qui nous ont promis prompt justice en pareil cas.

LE DERNIER CROC-EN-JAMBE INVENTÉ PAR LE COL. GUY!

Vraiment nous jouissons de malheur, nous tombons de Carybde en Scylla; on ne se contente plus d'enlever aux gens, leur franchise électorale, leurs droits politiques, et municipaux, et les droits de citoyens; on ne se contente pas même de les estropier, de les blesser, et de les tuer, (témoins les deux meurtres de la semaine dernière) on veut encore les faire mourir civilement; vous êtes exposé d'un jour

à l'autre sous la bienfaisante administration de M. Viger à recevoir une lettre de quel que chef de département, qui vous annonce que tous vos droits civils vous sont enlevés, que vous n'êtes plus canadien, sujet anglais, enfin que vous n'existez pas! comment! vous riez! c'est vrai; lisez la lettre suivante et méditez.... Le col. Guy est impayable, c'est le mot; il est prompt et d'une vivacité si grande, que dans un moment d'emportement il aurait le front de renier la différence des sexes! Ah! mon cher colonel! vous y êtes cette fois, c'est par trop bête.... vos meilleurs amis ne vous pardonneront jamais une pareille BRICOLAGE!...

A l'Éditeur du Herald. Monsieur, —Lorsque, le 19 de janvier dernier, j'eus l'honneur de m'adresser à mes concitoyens au sujet des injustices et des insultes auxquelles j'avais été en butte, de la part de l'adjudant-général de milice, je fus heureux de voir qu'il n'y avait qu'une opinion sur le mérite de ma cause. Quelques-uns des journaux publics ont encouragé la conduite de l'adjudant-général dans les termes les plus forts, et le silence des autres se comprenait aisément. En soumettant alors ma démission comme officier de milice, j'étais loin de penser que l'adjudant-général put avoir encore quelque bile à déverser sur moi. Cependant, monsieur, la lettre suivante qui m'a été communiquée par mon ci-devant officier commandant (qui est aussi mon père) vous montrera jusqu'à quel point l'adjudant-général serait disposé, s'il en avait le pouvoir, à casser sur moi, insulte sur insulte, outrage sur outrage.... Si nous vivions sous un gouvernement despotique, et que l'adjudant-général eût à exercer le pouvoir d'un Nicolas, il trouverait bientôt dans le Canada une Sibirie pour ses victimes.

Malheureusement, M. l'Éditeur, nous sommes libres; nous avons dans la métropole du Canada, une presse et une opinion publique, toujours prêts à donner à chacun la censure ou la louange qu'il a méritée. C'est pour cela que je suis encore forcé, quoique avec répugnance, de paraître devant le public, non-seulement pour faire connaître l'injustice, mais pour venger un des droits les plus sacrés de l'homme. Ci-joint la lettre à laquelle je fais allusion, et je vous prie de faire une attention particulière à la partie que j'ai marquée en italique.

Bureau de l'Adjudant-Général de Milice. Montréal, 26 février, 1846. Monsieur, —Le lieutenant Maurice Cuvillier, dans une lettre datée du 19 janvier dernier, m'ayant fait directement, pour l'information de l'administrateur du gouvernement, une offre de sa démission, son Excellence m'a enjoint de vous informer qu'il a accepté cette démission et en conséquence, lorsque vous recevrez cette lettre, M. Maurice Cuvillier aura cessé d'appartenir à votre bataillon, et à la milice de la province.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-obéissant serviteur, A. GUY. Col. et Adj. Genl. de Milice.

Lieut. Col. Cuvillier, Com. 5e bataillon de Milice de Montréal. Lorsque j'enjuyai ma démission, M. l'Éditeur, c'était sur la pleine conviction que les actes d'injustice dont j'avais été l'objet ne me laissaient aucune alternative, et d'après le ton de la correspondance avec le gouvernement sur ce sujet, j'étais bien persuadé que ma démission serait acceptée. Mais en me le faisant connaître, je ne me serais jamais attendu que son Excellence irait au-delà.

Mais lorsque l'adjudant-général me fit connaître, par ordre de son Excellence l'administrateur du gouvernement, que j'avais cessé d'appartenir non seulement au 5e bataillon, mais même à la milice de la province, je m'arrêtai pour me demander à moi-même si nous vivions encore sous le gouvernement britannique, si Notre Gracieux Reine était encore la Souveraine de ces Provinces, si la justice anglaise et la liberté anglaise étaient vraiment en force dans le Canada, si les canadiens dont le caractère et la loyauté se sont toujours montrés au-dessus de tout soupçon, pouvaient encore élever des mains suppliantes, mais fermes, pour implorer la protection de ceux qui sont envoyés pour les gouverner!

Non, monsieur, quelque loin qu'on ait pu aller ces choses à mon égard, je ne veux pas répondre affirmativement à ces questions. Il y a un rayon d'espérance qui promet à cette colonie un état de choses plus heureux et plus prospère. Je ne puis, quoiqu'il en soit, être porté à croire que l'administrateur du gouvernement ait pu autoriser l'adjudant-général à commettre un outrage aussi sensible aux sentiments des sujets de Sa Majesté, et je me flatte encore que cet acte n'avait point reçu d'autorisation; et qu'il n'était autre chose que l'expression des sentiments d'un officier public indigne et indigne de confiance, expression qui dénote clairement les motifs qui l'ont fait naître.

Me priver de mon droit de naissance (d'être milicien) est un pouvoir que je ne saurais reconnaître dans la personne de mon souverain, et encore moins assurément dans le représentant de Sa Majesté en cette province. Tout homme dans ce pays, soumis à nos lois et à notre forme de gouvernement (les Aubains exceptés) entre l'âge de dix-huit ans et de soixante ans, est milicien et a un pouvoir connu ne peut le dépouiller de ce droit, et cependant monsieur, on me dit que j'ai cessé de jouir de ce privilège.

La conscience que j'ai de la droiture de ma démarche est une consolation pour moi; le jugement de mes concitoyens en sera une autre, et quoiqu'il arrive, je ne permettrai à aucun homme, quelque élevé qu'il soit en autorité, de me dépouiller de mes droits. Quelques temps après que j'eus exposé mes plaintes au public, la presse fut silencieuse, et le bruit courut même qu'à l'avenir, il ne serait rien fait concernant les nominations à la milice. Graduellement, cependant, des écrivains anonymes commencent à publier les louanges de l'adjudant-général, jusqu'à ce qu'enfin devenant plus hardis, ils menacent le gouvernement des plus fâcheuses conséquences, si l'on adoptait une marche différente de celle qui avait été adoptée jusqu'alors. Ces productions il est vrai sont anonymes, mais dans une petite société comme celle de Montréal, une telle charlatanerie est toujours reconnue, car les productions de ces hommes, quoique lancées sous de fausses couleurs, se reconnaissent aussi bien que leur auteur.

Croyez-moi, M. l'Éditeur, Votre très-obéissant serviteur, MAURICE CUVILLIER. Montréal, 4 mars, 1846.

CORPORATION DE MONTREAL.

Nous croyons que l'état de nos affaires municipales est un sujet qui mérite assez l'attention publique, pour nous autoriser à mettre plus en détail, devant les yeux de nos concitoyens, les transactions et les chiffres des comptes de la ville, tels qu'ils paraissent dans l'état donné par le maire au conseil de ville le 20 février, 1846. Les revenus pour l'année écoulée ont été de £31,000. Des bons ont été payés au montant de £7,432, du plus l'emprunt de £6000 fait à la Banque de Montréal. En conséquence de l'impossibilité de faire un emprunt à Londres (l'acte de la législature qui permet d'emprunter étant imparfait) et le paiement de £7,432, des bons ou obligations de la cité, les fonds du conseil de ville sont aujourd'hui complètement épuisés, et comme en février dernier, le trésor est vide! On a pu obtenir dernièrement £2,000 en escomptant le billet de James Faraca, payable le premier août prochain, et pour lequel 14 membres du conseil ont donné leur assent conjointe. On a aussi donné comme sûreté collatérale à la Banque de Montréal, une obligation de la cité pour £2,000.

Table with financial data: Avec cette somme modique, le trésorier n'a pu rencontrer tous les paiements, et il en reste un grand nombre qu'il ne peut acquitter. La somme due aujourd'hui, avec ce qui devient due durant l'année courante, 1846, est de £235,353 0 9. Celles qui viennent dû en 1847, est de £14,148 17 4. Total de la dette £125,944 17 8. A ajouter pour finir le nouveau marché 3,056 0 0.

Table with financial data: Le maire en mettant cet état devant le conseil ajoute: à moins qu'on puisse trouver quelque plan et l'exécuter, les améliorations, les réparations et les travaux de la ville, doivent être suspendus. En suivant le plan que l'on suggère, les dépenses pour l'année prochaine, seraient comme suit: Intérêt sur un emprunt négocié en Angleterre, de £129,000, pour payer de suite la dette entière de la ville, à cinq pour cent £6,450 0 0. Salaires des officiers 2,985 0 0. Police 4,791 0 0. Éclairage, gaz et huile 2,760 0 0. Département du Feu (nouvelles pompes, etc.) 5,000 0 0. Rues, chemins et améliorations 13,000 0 0. Contingents, y compris ce qui est alloué à d'anciens officiers, loyer, etc. 1,000 0 0. Installations de la dette (sinking fund) 2,000 0 0. Total £56,126 0 0.

Le marché Sainte-Anne est loué au gouvernement, pour le parlement, pour cinq ou sept ans, à £1,500 par année; cette somme, avec le revenu du marché, donnera au-dessus de 18 pour cent, sur cet achat, dont le prix se monte à £15,000. Quant au nouveau marché, qui se bâtit actuellement (par une administration judicieuse) on peut retirer sur le capital, 8 pour cent, quoiqu'il s'élève à la somme élevée de £46,500—Terrain, £20,100—Bâtisse complète, £26,400. Ces deux marchés, avec les propriétés qui y sont attachées et les bâtiments, quand elles seront terminées, vaudront donc: Le marché Ste-Anne est évalué à £25,000. Le nouveau marché 52,000. Total £77,000.

L'achat de l'Aqueduc (water-works) et les propriétés qui y sont attachées, est terminé suivant les conditions de l'acte de la législature, pour £50,000, et on peut féliciter les habitants de Montréal sur ce qu'ils possèdent aujourd'hui de l'eau pure, si essentielle à la santé et au confort, les ouvrages ont été poussés dans la rivière plus de 600 pieds, là où l'eau est parfaitement claire. Suivant le rapport semi-annuel, le revenu net, après le paiement de toutes les dépenses, y compris l'extension des tuyaux dans la rivière, est de £2,847 8s 7d, de sorte que cet achat, même à présent, paye au-dessus de 11 pour cent.

Nous mentionnons particulièrement aujourd'hui le vin de Champagne que M. Payne annonce dans nos colonnes, comme étant digne de l'attention des familles et des amateurs de bon vin. M. Payne qui est lié avec les premières maisons de marchands de vins de la France et de Londres, qui a l'agence exclusive de quelques-unes de ces maisons en Canada, s'est établi depuis quelque temps à Montréal. Il se flatte qu'en n'ayant dans ses caves que des vins et liqueurs de bonne qualité et surtout purs, naturels et non adulterés, il aura droit au patronage du public canadien. Le commerce des vins est généralement d'autant plus propre à la déception, que peu de personnes sont véritablement juges de leur qualité. Nous connaissons personnellement M. Payne, et nous croyons que sa loyauté en affaires, sera appréciée même par les plus difficiles et les meilleurs juges. Nous invitons nos amis à visiter son établissement, No. 181, rue Notre-Dame.

A une assemblée tenue à St. Hyacinthe, le 26 février, afin de former une société d'agriculture pour le comté, les Messieurs suivants ont été unanimement choisis pour composer la dite société: Président.—L. R. Blanchard, écuver. Vice-Président.—Favien Bouthillier, écuver. Secrétaire.—Boucher De Labrière, écuver. Trésorier.—Eus. Cartier, écuver. Membres.—M. P. Chartier père, Joseph Normandin, L. V. Sicotte, Ant. Vallée, P. E. Leclerc, Ed. Benoit, Ang. Côté, Michel Plamondon, Ls. Marin, F. X. Cadieux, P. Chartier fils, D. G. Moson.

LES COLONIES ANGLAISES EN 1784 EN AMERIQUE ET LEURS PROGRES EN 1836.

Table with 4 columns: Colony Name, Importation, Exportation, Population, Marine Tonnage. Lists colonies like Cap Breton, Nouvelle Ecosse, Terre Neuve, etc. with data for 1784 and 1836.

que celles des colonies anglaises, et leurs exportations 120 fois plus grandes. On comprend l'influence de ce fait, que les américains depuis 1784, ont le monde entier pour marché, tandis que le commerce des colonies est limité à des relations avec la mère patrie seule, et les autres colonies; les États-Unis ont aussi une position géographique supérieure et plus avantageuse que celle des colonies, qui dans toute l'étendue de leurs rivages, ne présentent que trois à quatre ports accessibles et propres au commerce, tandis que toutes les côtes américaines depuis Portland ou plutôt Machias à la Nouvelle-Orléans sont bordées de baies, de ports, de havres, de rivières et d'anse, ouvertes à toutes les saisons et couvertes d'une population éminemment commerçante. Quant à notre Canada, qui est la principale colonie, il faut dire que nos longs hivers nous tiennent pour ainsi dire bloqués dans l'intérieur du pays, et que pendant au moins six mois, les affaires sont arrêtées chaque année.

Ces calculs de statistique coloniale sont loin d'être exagérés, car surtout pour ce qui rapport à la population des colonies, dans un almanach publié en 1839 à Toronto, compilé et arrangé avec beaucoup de soin par M. Fothergill, la population de ces colonies est représentée comme suit: Le Haut-Canada 513,000. Le Bas-Canada 750,000. Le Nouveau Brunswick 260,000. La Nouvelle Ecosse 230,000. La Cap Breton 78,000. L'île du Prince Edouard 80,000. Terre Neuve 95,000. Total 2,006,000.

Les vastes possessions, l'étendue presque sans bornes du territoire qui possède l'Angleterre dans l'Amérique du Nord contiennent donc, à l'heure qu'il est, au-dessus de DEUX MILLIONS d'habitants, un capital de soixante et quinze millions de livres, avec un revenu d'au moins un million et un quart, une marine marchande de deux millions et un quart de tonneaux, montée de 130,000 marins et ces colonies consommant un montant de près de sept millions sterling de marchandises anglaises.

Certes, quant on réfléchit sérieusement à l'importance croissante de ces colonies, on doit s'étonner que l'Angleterre ne s'occupe pas plus d'établir un gouvernement colonial stable et durable en s'appuyant sur les sentiments et l'affection des populations, au lieu de laisser jouer les intérêts plus précieusement de ces colonies par des hommes incapables ou intrigants et les tripotages du Bureau Colonial. Il nous semble encore, qu'en présence de ces chiffres on ne devrait pas hésiter en Angleterre pas plus qu'en ce, à hâter la perfection d'une voie de transit expéditive depuis l'intérieur à l'extrémité du Canada jusqu'à la mer, enfin un rail-road colonial.

Montant des contributions au fonds de secours pour les incendies de Québec, jusqu'au 31 janvier 1846.

Table with 2 columns: Category and Amount. Includes contributions from Québec, Montréal, and other provinces.

NAISSANCES.

En cette ville, le 4, la dame de M. Olivier Marion, a mis au monde un fils. En cette ville, hier au matin, la dame de M. O. Laliberté, a mis au monde un fils.

MARIAGES.

À Québec, le 3, par le révé. Dr. Cook, M. Norval Gaudin, fils de feu John Gaudin, écuver, et Marguerite, fille unique de M. Thomas Simpson. À Québec, le 23, M. Joseph Gaudin, de Gentilly, à Dieppe-Marie-Desjardins Levesque, de la fille de M. Jos. Levesque.

DÉCÈS.

En cette ville, le 2, Dame Adélaïde Légardeur, épouse de M. Joseph Perret, âgée de 76 ans. Cette vertueuse Dame a succombé après une douloureuse maladie de 14 ans, qu'elle a eu durés avec une résignation vraiment exemplaire. Le douloureux de la perte d'une si belle et si chère épouse contribuait à affaiblir son état déjà trop faible et mince par une maladie aussi prolongée, qui a fini infortunément par la conduire au tombeau. Elle fut toujours bonne épouse, bonne mère et malgré le mal qui la dévorait elle avait su cependant se former un grand cercle d'amis qui la regretteront longtemps. Elle laisse au descendant dans le tombeau un époux infortuné, quatre enfants encore en bas âge et un grand nombre de parents.—Cinq. En cette ville, le 4, rue St. Antoine, David Miller, écuver, N. P., âgé de 89 ans. En cette ville, le 4, Mary Emily, enfant de T. J. Peloux, écuver, N. P., âgé de 9 mois. À Boucherville, le 8 du courant, M. Louis Bazile Peulx, ancien citoyen de la Rivière St. Pierre, paroisse de Montréal. Ses funérailles ont eu lieu hier au matin, à Boucherville.

ANNONCES.

A VENDRE. L'ART ÉPISTOLAIRE, pamphlet de 72 pages; donnant les principes de cet Art, particulièrement appliqués à ce pays; par un Canadien. Suivi d'exemples de lettres d'affaires de Condoléances d'Introductions, de recommandations, &c. &c. Ce Pamphlet est arrangé de manière à être mis en usage dans les écoles élémentaires. L'auteur ayant eu soin de retrancher toute lettre d'amour &c. On le trouve en vente aux librairies de MM. Fabre et Cie, rue St. Vincent. C. P. Laprohon, rue Notre-Dame. Holland et Thompson, rue St. Vincent. Chepeleau et Lamothé, rue St. Gabriel, et chez le sousigné, rue St. Amable Bureau de l'Azore. P. CING-MARS. Prix 25 cent. 7s. 6s. la douzaine.

CHAMPAGNE A VENDRE. Quelques Cellars de CHAMPAGNE de la célèbre Maison de MAX, SUTAIN & Cie., de Rheims. Par ED. PAYNE, Agent pour le Canada. 184, Rue Notre-Dame. —AUSSI— Un assortiment général de vins et de liqueurs dans leur état naturel. Montréal, 12 Mars, 1846.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Sera vendu et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, DIMANCHE le 29 du courant, prochain, après le service divin du matin, à la porte de l'Église Paroissiale, après trois criées ou publications à être faites après trois dimanches consécutifs, c'est-à-dire: UN Emplacement situé au faubourg Québec, de Montréal, sur la terre des héritiers Beaudry, de la contenance de quarante pieds de front sur 70 pieds de profondeur, tenant par devant à la rue La Visitation, par derrière au vendeur, d'un côté à la veuve La CHABONNIÈRE, et d'autre côté à Dlle V. BRAUDRY, avec une Maison et Ecurie dessus construites. Pour les conditions, s'adresser à M. Toussaint Le Comte ou au Notaire sousigné. J. H. JOBIN, N. P. No. 83, coin des rues St. Paul et St. Vincent. 12 mars, 1846.

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Sera vendu, au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Église Paroissiale de Montréal, DIMANCHE, le 29 de Mars courant, à l'issue du service divin du matin. UN Emplacement dépendant de la commune de Québec qui a existé entre Louis Picaud, boucher, et feu Elizabeth Homier, son épouse, situé dans le faubourg St. Laurent, de 40 M 80 pieds sur la rue St. Constant, joignant d'un côté à M. Desmartheux et d'autre côté à M. Curley, avec une Maison, une Cochonnerie et une Ecurie dessus construites. S'adresser sur les lieux à Louis Picaud, ou au sousigné. J. A. LABADIE, N. P. 9 mars, 1846.

A LOUER.

Possession au 1 Mai prochain. UNE Maison à deux étages, située sur la rue St. Louis, pointe en jaune, contenant dix appartements, avec grande cour, Hangar et écurie. Une autre, située sur la rue Visitation (Faubourg Québec), à un seul étage, contenant deux logements, avec une cour spacieuse, grange, écurie, remise et autres bâtiments. Deux autres, situés sur la rue Panet (Faubourg Québec) en briques, à deux étages, le devant en limitation de pierre de taille, et très bien finis, ayant une grande galerie au second étage, sur le derrière de la maison, avec honnes cours, écuries et remises, le tout neuf et très bien fini, pour louer aux mêmes familles respectables. Pour les prix et conditions, s'adresser à F. FRANK, écuver, marchand, Rue Notre Dame, vis-à-vis l'Église Anglaise, 10 Mars, 1846.

La Banque de la Cote.

RAPPORT du montant moyen du Passif et de l'Actif de la Banque de la Cité depuis le 1er Septembre 1845, jusqu'au 1er Mars 1846.

Table with 2 columns: Category and Amount. Includes assets like Cash, Bonds, and liabilities like Deposits.

125 Tonnes de WHISKEY de M. Molson et M. Dow, achetés avant l'augmentation du prix. P. JODIN & CIE. Rue St. Paul No. 104. 6 mars.